

Réunion du Comité d'Entreprise

Compte rendu partiel de la Plénière CE du 21 décembre 2010 (suite)

Evolution du système de vidéo-protection : Souriez, vous êtes filmés . . .

Fin 2004, la Direction mettait en place un système de vidéo-protection du site. Les obligations règlementaires (sécurité et protection industrielle), liées à la nature des installations de productions et des matériels fabriqués, avaient justifié, entre autres, **l'installation de 8 caméras** (toutes dans le périmètre de l'entrée du site).

La Direction nous a présenté **une évolution** de ce système de vidéo-protection **qui comptera 25 caméras vers mi 2011. Actuellement il y en a 18. 4 caméras supplémentaires pourront être mises en œuvre pour des opérations spécifiques.**

Dans un premier temps, sans discuter des raisons de l'évolution de ce dispositif, la Direction doit respecter les lois relatives au respect des libertés individuelles. Dans ce cadre, l'installation de caméras doit faire l'objet de déclarations préalables à la CNIL et les salariés doivent être pleinement informés.

Or nous avons appris que de nouvelles caméras auraient été installées sans qu'une nouvelle déclaration ait été faite à la CNIL.

Nous sommes stupéfaits de la façon dont la Direction néglige ses obligations.

A l'écoute de certains dires de la Direction, il n'est pas interdit de craindre qu'elle détourne de sa finalité l'utilisation de la vidéo-protection (lutte contre le terrorisme et la malveillance). Nous déplorons que la Direction n'explique pas clairement le périmètre de la « malveillance ».

Les images des caméras de surveillance seront enregistrées et conservées pendant 1 mois. Mais la durée pourra être prolongée si « enquête ou procédure judiciaire prévisible » . . .

Sur demande écrite, un salarié (SPS ou autre) travaillant sur le site aura la possibilité de consulter les enregistrements le concernant . Si un refus est opposé par le responsable de la sécurité, il devra être motivé par écrit.

Que le site soit protégé, c'est une chose.

Que la Direction oublie de solliciter la CNIL et d'informer pleinement les salariés de leurs droits, en est une autre.

FOEDERIS : Le Groupe vous fiche

Depuis longtemps la Direction a présenté les entretiens individuels comme une opportunité, un moment privilégié pour échanger. En fait, le plus souvent pour le salarié, c'est un échange de banalités pour ne pas trop froisser son hiérarchique. Pour le hiérarchique, c'est l'occasion de demander au subordonné de faire encore plus que l'an passé.

Mais petit à petit le cadre des entretiens individuels se précise. La Direction, toujours en quête d'efficacité économique, d'utilisation optimisée des ressources (ici on parle des femmes et des hommes . . .), a commencé par créer ses bases de données.

Et Foederis est une de ces bases, alimentée par les entretiens de carrière et le parcours formation. Comme toute base de données elle sert à faire des tris, des classements, des choix. Ça met de l'huile dans les rouages de la terrifiante GPEC dont l'objectif est d'adapter les ressources (toujours les femmes et les hommes) aux « besoins » de l'entreprise. Il est utile de rappeler que le besoin n°1 de l'entreprise capitaliste est d'être la plus rentable possible. On est très loin d'une dimension humaniste, sociale.

L'entretien de carrière restant jusqu'à présent dans les murs de SPS, beaucoup de salariés ont considéré la saisie de données dans Foederis comme une chose insignifiante.

Avec l'arrivée des détachés en grand nombre, l'idée de la ressource « PION » commence à éveiller les esprits. Avec la création de la direction Groupe des cadres et ingénieurs, le processus se confirme sans équivoque. D'ailleurs beaucoup de cadres commencent à sérieusement s'inquiéter.

Dans l'immédiat, la dernière pierre de l'édifice est **l'ouverture dès 2011 aux services des Ressources Humaines Groupe (1) de toutes les données contenues dans Foederis, c'est-à-dire le volet formation et celui de l'entretien individuel. Vous êtes fichés !**

(1) Direction du Management et des Cadres Dirigeants + Direction de la Formation et du Développement Managérial

Commission Consommateurs Restaurant Tout est bon et pas cher au pays de Oui-Oui

Depuis des années il existe une commission des consommateurs «animée» par la Direction SPS. Elle est composée de 2 représentants d'EUREST, d'un représentant de la Direction SPS et de 4 représentants des salariés (vous pouvez prendre connaissance de leurs noms sur l'Intranet).

La mission de cette commission recouvre principalement deux domaines :

- Le suivi de l'évolution des prix en général (plats, boissons...)
- Le recueil de l'avis des consommateurs pour faire part des remarques et suggestions sur la quantité, la qualité et la variété des plats ainsi que l'accueil.

Nous avons demandé à la Direction de nous faire un compte rendu des réunions de cette commission qui s'est réunie 2 fois en 2010 au lieu de 4 . . . Et en trois phrases on a appris que tout va bien, tout le monde est content. Ce qui aurait fait le plus débat c'est le choix du dessert du repas de Noël !

Rien sur l'évolution des prix, pas la moindre information. Pourtant beaucoup de salariés nous ont dit constater une augmentation significative. Espérons qu'à l'issue de la prochaine réunion de CE, la Direction (secrétaire de la commission) fera comme prévu un retour d'informations détaillé.

Nous invitons les représentants des salariés à nous faire part de leurs difficultés dans l'accomplissement de leur mission. Le CE peut les aider si nécessaire.

On attendait également que soit souligné le constant professionnalisme des employés du restaurant alors que leurs conditions de travail ne s'améliorent pas au fil du temps. Mais pas le moindre mot à ce sujet.

Subvention du CE pour le restaurant : La Direction en mauvaise posture.

Environ 1/3 du budget des Œuvres Sociales du CE est consacré à la restauration (c-à-d 1 M €). Cette somme est gérée directement par la Direction qui la prélève à la base. Depuis de nombreuses années elle refuse de rendre des comptes quant à l'utilisation de cette subvention. **Depuis mi-2009, les élus SUD demandaient une expertise car il était évident que la Direction s'en gardait dans la poche. Ce n'est qu'en 2010 qu'une majorité d'élus s'est rangée à notre volonté et a mandaté la Commission Economique** (commission sous la responsabilité d'un élu CGT comme sous la précédente mandature).

L'expertise a confirmé l'analyse SUD (209 000€ par l'Expert du CE et estimation 200 000€ par SUD, valeur affichée dans plusieurs tracts). La Direction a fini par nous présenter un chiffrage réaliste après

plusieurs versions « exotiques ». Bien qu'encore approximatif, ce chiffrage confirme un trop perçu de plus de 210 000€/an depuis mi-2009, date de renégociation du contrat avec Eurest.

Le dénouement est proche mais la Direction refuse toujours de nous donner l'état des comptes avant cette date, ce qui ne manque pas de nous interpellier. La Direction nous affirme ne pas avoir «étranglé» le prestataire lors de la renégociation du contrat. Cela veut dire qu'elle ne lui a pas demandé -20%. Alors où passait la différence ?

Jusqu'où faudra-t-il aller pour obtenir ce que de droit ?

La direction doit convoquer ce mois-ci les élus CE de la commission de gestion du restaurant pour continuer d'éclaircir la situation et, espérons-le, redonner au CE les sommes subtilisées...toutes les sommes.

Erratum

Une erreur s'était glissée dans le dernier compte rendu de CE au niveau du détail des entrées / sorties de novembre. Mais les totaux sont exacts et il est confirmé qu'entre janvier et novembre il y a eu **56 entrées avec contrat CDI (seulement 37 nouveaux CDI complétés par des mutations Groupe et des retours de détachements) pour 70 sorties équivalent CDI. Le plus important et le plus grave est bien là.** Les salariés l'auront bien compris.

	Octobre 2010	Novembre 2010
CDD	27	28
Intérimaires	79	73
Détachés	67	63
Inscrits	1226 (dont 42 CDD alt.)	1223 (dont 39 CDD alt.)
ENTREES (depuis le 01/01/10)	77	81
CDI	37	37
CDD (hors alternance)	22	25
Mutation Groupe	15	16
Retour Détachements	3	3
SORTIES (depuis le 01/01/10)	86	92
Démissions et autres	5	6
Décès	3	4
Départs d'âge (ATA-Retraite)	52	55
Mutations vers le Groupe	4	4
Détachements	1	1
CDD (hors alternance)	21	22
Heures sup. demandées	18 503	20 145

Les représentants SUD au CE tiennent à votre disposition le Procès Verbal de chaque réunion plénière. N'hésitez pas à nous les demander.

Elue Titulaire : Nathalie Bourgeois

Elus suppléants : Tonio Barrio - Jean Pierre Fonta

Le Représentant syndical : Frédéric Seaux